

Mairie de SAINT-LOUP-DU-GAST
2 Place de la Mairie
53300 SAINT-LOUP-DU-GAST

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Juin 2020 à 20 h 00

Présents: MM. BARBÉ, CHATELLIER, GUILLOUX, FOURRÉ, MMES MESNARD, KACOU, LE RAI-JOUSSE, M. POCHEZ, MME CHARRIER, M. DOS SANTOS, MME DURAND-MAIGNAN

Absent: / .

Secrétaire: M. GUILLOUX .

DEVENIR IMMEUBLE RUE DE LA GARE

Le conseil municipal avant la réunion s'est rendu sur place, a visité l'immeuble au 1 rue de la Gare et a constaté son état vétuste. Pendant la séance, le conseil a discuté sur plusieurs projets envisageables soit conservé le bien, le rénover pour divers projets (logements locatifs, lieu de vie...) ou le vendre pour des projets privés (habitation, hébergement touristique...).

Le conseil ne prend pas de décision pour l'instant, une estimation du bien devra être effectuée et l'avenir de cet immeuble sera débattu ultérieurement lorsque les projets seront affinés.

RENOUVELLEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite au renouvellement du conseil municipal, il doit être instituée dans chaque commune, une commission communale des impôts directs (CCID) composée de 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants) avec le maire ou un adjoint délégué comme président. La désignation des délégués est effectuée par la DGFIP sur proposition d'une liste de 24 contribuables établie par le conseil municipal.

SUBVENTIONS 2020

Le conseil procède au vote des subventions qui seront inscrites cette année sur le budget primitif 2020. L'enveloppe attribuée est de 815 euros.

PROJETS TRAVAUX ET ACHATS D'INVESTISSEMENT 2020

Le conseil a arrêté les projets d'investissement qui seront inscrits au budget primitif 2020 : abri pique-nique (compris achat tables) pour 14.000 € TTC ; mise en lumière dans le bourg, programmes 2019 et 2020 pour 25.000 € TTC ; achat terrain rue de la Gare et étude d'un avant-projet du site pour 15.000 € TTC, achat de matériels divers pour 2000 € TTC.

En recettes d'investissement, la commune recevra cette année 33.758 de subventions (Conseil Régional, Conseil Départemental, DETR 2020, DSIL 2020, CCBM).

VOTE TAUX 2020 IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil décide de voter comme suit les taux d'imposition 2020 des taxes directes, taux inchangés :

- foncier bâti : 24.65%
- foncier non bâti : 44.91%

Produit attendu : 71.824 euros.

Allocations compensatrices versées par l'Etat : 7.485 €

.../...

A noter que cette année, les communes ont perdu le pouvoir de vote du taux de la taxe d'habitation dans le cadre de la réforme de suppression de cette taxe sur les résidences principales. Néanmoins, 2020 est une année de transition, la commune percevra le produit de la taxe d'habitation, montant attendu 46540 euros.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 25 Juin 2020

Le Maire,
Marcel BARBÉ